

7^e assemblée générale des membres de la Caisse Desjardins du Cœur-de-l'Île tenue en mode virtuel, le mardi 22 avril 2025 à 18h30.

ANIMATION

Mme Manon Landry, présidente du CA et présidente d'assemblée

M. Michel Bélisle, secrétaire du comité d'Audit et de déontologie

Mme Sedef Calasin, secrétaire du CA et présidente du comité de Mise en candidature, assistée dans ses fonctions par Mme Louise Bizier, adjointe à la direction générale

M. Zadig Papazian, président du comité Coopération

M. Jean-Pierre Cantin, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée
 - 1.1. Mot de bienvenue
 - 1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins
2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée
 - 2.1. Règles pour participer à l'AGA
 - 2.2. Nomination des personnes scrutatrices
 - 2.3. Adoption de l'ordre du jour
 - 2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024
3. Retour sur l'année 2024
 - 3.1. Rapport du conseil d'administration
 - 3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques
 - 3.3. Rapport financier
 - 3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu
4. Période de questions
5. Propositions soumises au vote
 - 5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)
 - 5.2. Élection des membres du conseil d'administration
 - 5.2.1. Nomination des officiers pour la période d'élection
 - 5.2.2. Rapport du comité de mise en candidature
 - 5.2.3. Présentation des personnes candidates
 - 5.2.4. Élection par votation en différé
 - 5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats
6. Fin de la rencontre et remerciements
7. Publication des résultats et levée de l'assemblée

1. Ouverture de l'assemblée

1.1. Mot de bienvenue

Mme Manon Landry, présidente du conseil d'administration et présidente de l'assemblée, souhaite la bienvenue aux 72 membres présents et déclare l'assemblée générale ouverte à 18h30.

Elle poursuit en présentant les gens qui l'accompagnent à l'animation, soit M. Michel Bélisle, secrétaire du comité Audit et déontologie, Mme Sedef Calasin, secrétaire du CA et présidente du comité de Mise en candidature qui est assistée dans ses fonctions par Mme Louise Bizier, adjointe à la Direction générale, M. Zadig Papazian, président du comité Coopération, M. Jean-Pierre Cantin, directeur général de la Caisse.

Elle rappelle que l'assemblée est en mode virtuel seulement et que tous les membres pourront voter en direct sur certains sujets alors que d'autres sujets feront l'objet d'une période de votation en différé qui aura lieu au cours des quatre (4) prochains jours.

1.2. Message du président et chef de la direction du Mouvement Desjardins

Mme Landry invite les membres à visionner une vidéo de M. Guy Cormier, président et chef de la direction du Mouvement Desjardins.

Les membres visionnent la vidéo.

2. Fonctionnement et déroulement de l'assemblée

2.1. Règles pour participer à l'AGA

Après la vidéo, Mme Landry remercie le président du Mouvement Desjardins et invite les membres à visionner une vidéo pour qu'ils se familiarisent avec la plateforme numérique.

Les membres visionnent la vidéo sur le fonctionnement de la plateforme numérique.

2.2. Nomination des personnes scrutatrices

Mme Landry propose la nomination de 2 employés de la Caisse comme personnes scrutatrices, soit Mme Louise Bizier et M. Patrick Leduc, qui seront responsables d'assurer le respect du processus de votation. Mme Bizier et M. Leduc s'engagent à agir en toute discrétion et à conserver les résultats secrets, tant qu'ils ne seront pas officiellement annoncés.

Mme Landry demande une proposition pour l'adoption de cette recommandation.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ de nommer Mme Bizier et M. Leduc scrutateurs.

2.3. Adoption de l'ordre du jour

La présidente invite Mme Calasin à présenter l'ordre du jour aux membres présents.

Mme Calasin fait la lecture de tous les points de l'ordre du jour et retourne la parole à la présidente.

Mme Landry demande une proposition pour l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

2.4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024

Étant donné que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024 a été déposé au même moment que l'avis de convocation sur le site internet de la Caisse et que les membres ont eu l'occasion d'en prendre connaissance, Mme Landry demande une proposition afin que le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024 soit adopté.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter le procès-verbal de l'assemblée générale annuelle du 23 avril 2024.

3. Retour sur l'année 2024

3.1. Rapport du conseil d'administration

La présidente présente les administrateurs de la caisse ainsi que la revue des principales réalisations de l'année 2024.

3.2. Rapport sur la surveillance des règles déontologiques

M. Bélisle présente le rapport sur la surveillance de trois règles déontologiques pour la dernière année. Comme suit:

i. Les situations de conflit d'intérêts

Le conseil d'administration déclare qu'aucune situation de conflits d'intérêts n'a été constatée au cours de l'exercice.

ii. Les dépôts et les prêts consentis aux personnes visées par cette règle du code

Les dépôts acceptés et les crédits consentis par la Caisse aux personnes visées par le Code ainsi que le traitement des situations d'irrégularités relatives à de tels crédits ont tous été consentis en conformité avec les règles déontologiques qui s'appliquent.

iii. Les contrats de fourniture de biens ou de services octroyés par la Caisse à des personnes visées par le code

Aucun contrat n'a été octroyé aux personnes visées par le Code au cours de l'année 2024.

3.3. Rapport financier

M. Cantin présente l'évolution des résultats financiers du Mouvement Desjardins. Ensuite, il invite les membres à visionner une vidéo sur l'évolution des résultats financiers de la Caisse pour l'année 2024.

Les membres visionnent la vidéo.

Après la vidéo, M. Cantin invite les membres à poser leur question.

Aucune question n'est posée.

3.4. Présentation des engagements de la Caisse dans son milieu

Mme Landry invite M. Papazian, président du comité Coopération à présenter le rapport sur l'utilisation du FADM.

M. Papazian invite tout d'abord les membres à visionner une vidéo pour présenter les sommes totales qui ont été investies en 2024 pour soutenir des projets et initiatives du milieu avec le Fond d'aide au développement du milieu ainsi qu'avec les dons et les commandites.

Les membres visionnent la vidéo.

Après la vidéo, M. Papazian présente un peu plus en détail 2 des projets soutenus de manière cohérente avec les priorités d'investissement du Plan d'engagement et de proximité 2021-2024. Pour débiter cette présentation, il invite les membres à visionner une vidéo sur la réalisation d'un projet de support à vélo qui répond aux priorités d'investissement *Développement durable, Jeunesse* ainsi que *Santé et saines habitudes de vie*.

Les membres visionnent la vidéo.

Après la vidéo, M. Papazian présente un autre projet soutenu qui répond aux priorités d’investissement *Éducation, Jeunesse* ainsi qu’*Engagement social et humanitaire*. Il poursuit avec la présentation de quelques projets soutenus par le Fond du Grand Mouvement au cours de l’année 2024.

4. Période de questions

Mme Landry ouvre la période de questions de 15 minutes au conseil d’administration.

Des questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Le nombre de participants aux AGA inscrit sur les procès-verbaux;
- Les actions posées en lien avec la sécurité de l’utilisation du numérique; et
- La rotation des postes en élection.

M. Cantin et Mme Landry répondent aux questions des membres à leur satisfaction. Il est mentionné que les questions plus spécifiques ou qui parviendront plus tard au cours de l’assemblée feront l’objet d’un suivi auprès des membres concernés, après l’assemblée, par l’équipe de la direction générale.

5. Propositions soumises au vote

5.1. Présentation de la proposition sur le partage des excédents annuels (ristournes) (vote en différé)

Mme Landry invite les membres à visionner une vidéo portant sur cet élément distinctif de notre coopérative.

Les membres visionnent la vidéo sur la ristourne.

Après la vidéo, Mme Landry précise que le scénario qui est recommandé par le CA est le plus avantageux pour les membres et la communauté et totalement conforme aux encadrements applicables.

Mme Landry rappelle que les excédents se chiffrent à 56,1 M\$ et invite M. Cantin à présenter la façon de les répartir.

M. Cantin présente la recommandation du CA concernant la répartition des excédents annuels comme suit :

PRÉSENTATION DE LA PROPOSITION SUR LE PARTAGE DES EXCÉDENTS ANNUELS			
		EN MILLIERS DE DOLLARS (\$)	
Excédents (déficit) avant ristournes aux membres		19 735	
Virements réglementaires et autres ajustements		3 976	
• Affectation/utilisation des réserves plus-value ¹	2 153		
• Autres éléments du résultat	1 165		
• Utilisation du Fonds d’aide au développement du milieu (FADM) net d’impôt 2024	660		
• Ajustement de la ristourne (année précédente)	(2)		
Solde des excédents à répartir		23 711	
Affectation d’excédents au paiement de la ristourne et FADM		(4 409)	
• Ristourne	(5 045)		
• Recouvrement d’impôt relatif à la ristourne	1 304		
• Affectation au FADM	(669)		
Affectation à la réserve pour ristournes éventuelles (RRE)		0	
Affectation à la réserve générale		(19 302)	
Solde des excédents à répartir		0	

FADM

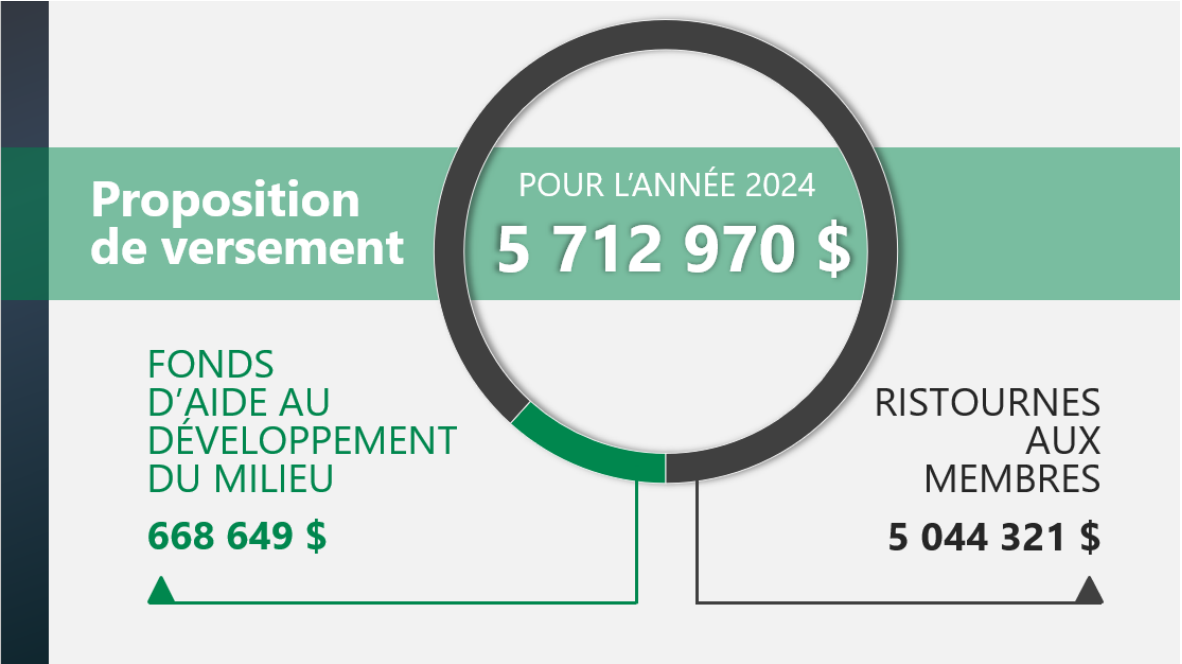
Fonds d’aide au développement du milieu

RRE

Réserve pour ristournes éventuelles

¹

L’affectation à la réserve plus-value réduit les excédents à répartir. L’utilisation de cette réserve augmente les excédents à répartir.



PROPOSITION SUR LA RÉPARTITION DES EXCÉDENTS ANNUELS		
RISTOURNE VOLUMES ¹	TAUX PAR 1 000 \$ DE VOLUME PARTICULIERS & ENTREPRISES	ÉQUIVALENT EN MILLIERS DE \$
Comptes		687
Épargne et placements	0,58 \$	605
Fonds		210
Prêts et marges de crédit		1 608
RISTOURNE ASSURANCES ²	23 \$ / 1 000 \$ de prime	742
RISTOURNE CARTES DE CRÉDIT ²	0,58 \$ / 1 000 \$ d'achats nets	369
RISTOURNE PRODUITS ²	Montant de 50 \$ ³	739
RISTOURNE SERVICES DE PLACEMENT ET D'INVESTISSEMENT EN GESTION DE PATRIMOINE ²	Montant de 23 \$ / 1 000 \$ honoraires et commissions	84
TOTAL DES RISTOURNES AUX MEMBRES		5 044

¹ Soumise au vote
lors de l'assemblée.

² Taux établis par la Fédération
des caisses Desjardins du Québec.

³ Montant pouvant aller jusqu'à 50 \$ pour les membres
remplissant les critères d'admissibilité durant 12 mois.

Mme Landry demande une proposition pour l'adoption de cette recommandation. Un membre propose et un membre seconde la proposition.

SUR PROPOSITION DÛMENT FAITE ET APPUYÉE, IL EST RÉSOLU À LA MAJORITÉ d'adopter la proposition du conseil d'administration pour le partage des excédents. Cette proposition de l'assemblée recommandée par le CA concernant la répartition des excédents annuels sera soumise au vote après les présentations de ce soir. Mme Landry mentionne que des informations additionnelles concernant le vote seront données plus tard.

5.2. Élection des membres du conseil d'administration

5.2.1 Nomination des officiers pour la période d'élection

Avant d'ouvrir la période d'élection, Mme Landry précise qu'elle présidera la période d'élection comme le prévoit le *Règlement intérieur de la caisse*. Mme Sedef Calasin agira comme secrétaire d'élection.

5.2.2 Rapport du comité de mise en candidature

Mme Landry invite Mme Calasin, présidente du comité de mise en candidature à livrer le rapport du comité à l'Assemblée.

Au nom de ses collègues du comité de mise en candidature, Mme Calasin rappelle la démarche du profil collectif enrichi et informe les membres que toutes les personnes candidates feront une brève présentation par le biais d'une vidéo un peu plus tard. Mme Calasin poursuit avec la présentation du rapport et donne les précisions suivantes :

L'appel de candidatures a été diffusé pour une durée de 20 jours, à partir du 21 janvier 2025 dans tous les établissements de la Caisse et sur ses canaux virtuels.

Six postes sont à combler. À l'issue de l'appel de candidatures, la Caisse a reçu 8 candidatures qui répondaient aux conditions et aux qualités requises par la *Loi*, le *Règlement intérieur de la Caisse* et le *Code de déontologie* de Desjardins. Le 11 avril 2024, la Caisse a reçu le désistement de l'un des candidats. Il y a donc 7 candidatures éligibles et le conseil d'administration est particulièrement à la recherche de membres répondant aux critères suivants, afin d'enrichir son profil collectif :

Des personnes ayant des compétences dans l'un ou l'autre des domaines suivants :

- comptabilité, développement durable et technologies de l'information;

Entre 2 et 3 femmes et entre 3 et 4 hommes pour maintenir la parité. Les personnes non binaires étaient également invitées à soumettre leur candidature.

Des membres appartenant aux groupes d'âge suivants :

3 personnes de 18-34 ans; entre 2 et 3 personnes de 50-64 ans et 1 personne de 65 ans et plus;

Une ou des personnes représentant la diversité ethnoculturelle.

Mme Calasin précise qu'un document de présentation de toutes les candidatures éligibles a été déposé sur le site internet de la Caisse et est disponible à la Caisse sur demande. Ce document inclut un tableau synthèse des candidatures reçues précisant en quoi chacune d'elles répond ou non aux critères recherchés par le conseil d'administration afin d'enrichir son profil collectif.

5.2.3 Présentation des personnes candidates

Mme Calasin mentionne que les 7 candidatures éligibles à la fonction d'administrateur reçues dans les délais sont les suivantes :

1. M. Raymond Gagnon;
2. Mme Francine Guénette;
3. M. Simon Lacoste;
4. Mme Suzanne Laverdière;
5. Mme Maryame Nabih;
6. M. Michel Richer
7. M. Charles Sounan.

Mme Calasin invite les membres à prendre connaissance du tableau synthèse des candidatures éligibles reçues et de quelles façons chacune d'entre elles vient répondre aux critères recherchés par le conseil d'administration pour atteindre son profil collectif cible et elle retourne la parole à la présidente.

Mme Landry, présidente d'élection, invite les membres à visionner la vidéo de présentation des 7 personnes candidates. La vidéo est diffusée par ordre alphabétique de nom de famille. La présentation de chaque candidat est d'une durée maximale de 1 minute et 30 secondes

Les membres visionnent la vidéo de présentation des personnes candidates.

5.2.4 Élection par votation en différé

Après les présentations, puisque la Caisse a reçu un nombre supérieur de candidatures au nombre de postes à combler, Mme Landry rappelle que l'élection des membres du conseil d'administration fera l'objet d'un vote en différé au cours des quatre prochains jours.

5.3. Précisions sur l'exercice du vote en différé et l'annonce des résultats

Mme Landry présente des précisions afin que les membres puissent exercer leur droit de vote en différé sur la proposition de partage des excédents annuels et les ristournes et l'élection des membres du conseil d'administration, comme suit :

- Seuls les membres de plein droit admis depuis 90 jours et plus pourront voter.
- La réécoute de l'assemblée sera possible par le biais du bouton « mon vote » dans *AccèsD* ou du lien accessible sur le site internet de la Caisse.
- Toute la documentation de référence est également disponible sur le site internet ou sur demande auprès de la Caisse :
 - Document présentant la proposition sur le partage des excédents et la ristourne;
 - Le rapport annuel qui contient le rapport financier de la Caisse.
 - Le document de présentation des personnes candidates.
- Pour voter, rendez-vous sur *AccèsD* et cliquez sur le bouton « Voter ». Des consignes claires seront disponibles pour enregistrer vos votes. Vous pouvez également accéder à la votation par le biais du site internet de notre caisse, et même, sur la page d'accueil du *desjardins.com*.
- Pour être habiletés à voter, vous devrez d'abord être inscrits au service *AccèsD*. Vous pouvez le faire en contactant votre caisse. Notre plateforme de votation nous permet de confirmer que vous répondez bien aux qualités requises en tant que membre de plein droit et nous assure que chaque membre ne pourra voter qu'une seule fois afin de respecter notre principe coopératif d'un membre, un vote.
- Vous avez la possibilité d'utiliser la borne de votation, dès l'ouverture de la période de votation et pour les quatre prochains jours aux différents centres de services de la Caisse.
 - Cette solution est ouverte à tous! Et a été mise en place afin de permettre de recueillir le vote des membres qui n'ont pas *AccèsD*.

Dès la fin de l'assemblée ce soir, la période de votation sera ouverte pour les 4 jours. Il sera possible pour les membres de voter jusqu'au samedi 26 avril, à 23h59. À noter que seul notre centre de services de la rue Rachel est ouvert le samedi. Pour voter par le biais de la borne de votation le 26 avril, vous devrez donc vous rendre à ce centre. Les résultats de vote demeurent confidentiels jusqu'au moment du dévoilement.

24 à 48 heures suivant la fin de la période de votation, le résultat des votes sera publié sur le site internet de la Caisse et disponible auprès de la Caisse. C’est ce qui mettra officiellement fin à l’assemblée générale annuelle de ce soir, à moins d’un vote négatif.

Si jamais il y a un vote négatif sur la proposition, l’annonce des résultats ne mettra pas fin à l’assemblée, cette dernière sera ajournée et sera reprise au cours des prochains jours.

Vous serez alors invités à voter sur une nouvelle proposition qui vous sera soumise pour une nouvelle période de votation.

Un vote positif à la proposition de partage des excédents est nécessaire pour mettre fin à l’assemblée.

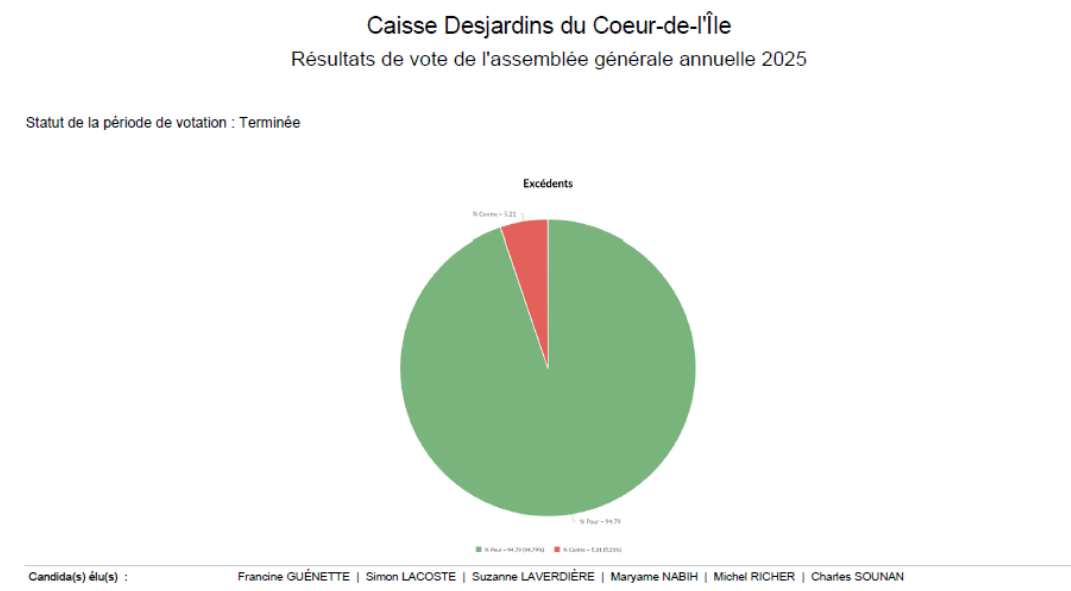
6. Fin de la rencontre et remerciements

Mme Landry rappelle que les membres sont invités à compléter le sondage de satisfaction sur l’assemblée de ce soir. Elle termine en les remerciant de leur présence et souhaite bonne chance à ceux et celles qui sont en élection à compter de maintenant. Elle poursuit en remerciant les personnes qui l’ont accompagnée ce soir pour le bon déroulement de l’assemblée et le personnel de la Caisse pour leur engagement au quotidien à toujours mieux servir les membres.

7. Suivi des résultats de vote et Levée de l’assemblée

Les résultats des votes recueillis après la période de votation de 4 jours pour la répartition des excédents annuels sont de 94,79% en faveur. Les candidats élus sont Francine Guénette, Simon Lacoste, Suzanne Laverdière, Maryame Nabih, Michel Richer et Charles Sounan.

Les résultats figurent dans le tableau qui suit :



La période de votation de 4 jours étant terminée et les votes recueillis pour la répartition des excédents annuels étant favorables, l’assemblée est levée le 29 avril 2025 à 12h11.

Manon Landry

Présidente

Sedef Calasin

Secrétaire